

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

de METPARK - Séance du 27 septembre 2023 (convocation du 13 septembre 2023)

Aujourd'hui vingt sept septembre deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSSET, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, Mme Brigitte TERRAZA

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/05/02F

SORTIE SANS REGLEMENT DES FRAIS D'UN VEHICULE MIS EN FOURRIERE A LA DEMANDE DU MAIRE DE BORDEAUX

Le 28 août 2023, les cérémonies commémorant le 79ème anniversaire de la libération de Bordeaux se sont déroulées esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux.

Un système dérogatoire a été défini par l'Etat-major des Armées encadrant le stationnement sur la voie publique des véhicules des participants à la cérémonie.

En raison d'une erreur du service de la police municipale de Bordeaux, le véhicule de l'un des porte-drapeaux a été enlevé et stocké à la fourrière. Le cabinet du Maire de Bordeaux a immédiatement sollicité la Régie afin qu'elle restitue le véhicule à son propriétaire sans frais.

METPARK a fait droit à cette demande. Cependant, cette procédure étant totalement dérogatoire de la procédure juridique de mise en fourrière, il est nécessaire de régulariser la situation par une délibération du conseil d'administration.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir acter de la procédure dérogatoire mise en place exceptionnellement par la Régie à la demande du maire de Bordeaux pour la sortie, sans frais, d'un véhicule de la fourrière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 27 septembre 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT